



CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES

En bref !



Parc naturel
DU PAYS
DES COLLINES

Ici, l'innovation prend racine



« Nous sommes montés dans le train à grande vitesse de la modernité sans trop nous en apercevoir et, lorsque nous regardons par la fenêtre, le paysage défile si vite que nous n'arrivons plus ni à le lire ni à le retenir »

Pascal Dibie dans *Le village métamorphosé*



ÉDITO



S'arrêter un instant et contempler le paysage. Mais qu'est-ce qu'un paysage ?

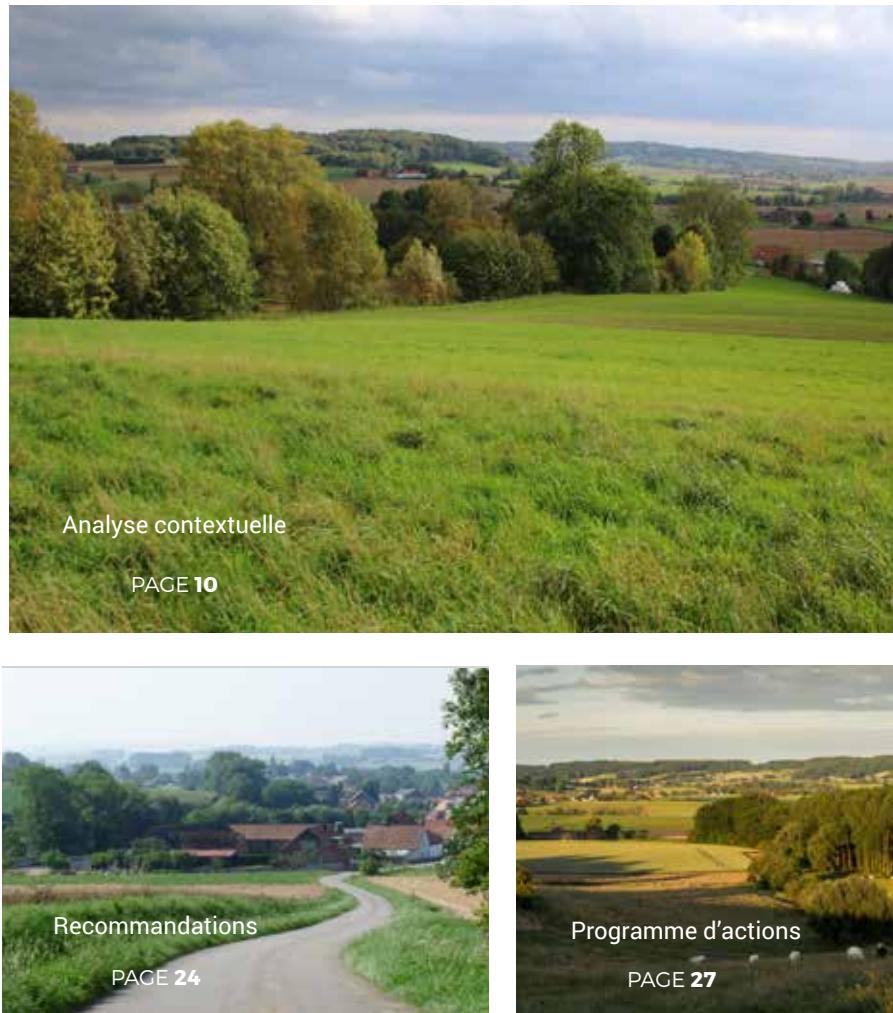
Le terme « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Cette définition de la Convention européenne des paysages (Florence 2000) tient compte de l'idée que les paysages évoluent au cours du temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément. De fait, les paysages contribuent de manière significative à l'intérêt général, tant sur les plans culturel et écologique, qu'environnemental et social.

Le concept de paysage est une notion dynamique à aborder selon une philosophie qui ne doit pas uniquement chercher à « figer » des paysages à un stade donné. Les paysages évoluent et continueront d'évoluer, tant sous l'effet de processus naturels que sous ceux de l'action humaine.

Gérer le patrimoine paysager, c'est reconnaître et défendre la grande diversité et la qualité des paysages hérités du passé et propres à chaque région. Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines offre des paysages singuliers de grande qualité et façonnés au fil du temps.

Par conséquent, cet espace nécessite d'être géré afin d'éviter que toute pression ne finisse par dégrader cette qualité paysagère. Afin de soutenir cette approche, le Gouvernement wallon a confié aux Parcs naturels de Wallonie la mission d'élaborer une Charte paysagère pour leur territoire. Cet outil au service des acteurs locaux, des décideurs publics et de la population apporte une vision d'ensemble du territoire et vise à faire face aux pressions de l'utilisation du territoire, oriente le développement territorial et la prise de décisions suivant une trajectoire uniforme.

SOMMAIRE



Analyse contextuelle

PAGE 10

Recommandations

PAGE 24

Programme d'actions

PAGE 27

LA CHARTE PAYSAGÈRE, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE 5

> Contexte de travail 7

> Identité du territoire 8

L'ANALYSE CONTEXTUELLE 10

> Analyse descriptive 11

Caractéristiques physiques 11

Caractéristiques écologiques 12

Caractéristiques humaines 13

Caractéristiques paysagères 14

> Analyse évolutive 21

Évolutions du paysage 21

Évolutions prévisibles 22

> Analyse évaluative 23

Évaluation et enjeux 23

LES RECOMMANDATIONS 24

LE PROGRAMME D'ACTIONS 27

CONCLUSION 30



LA CHARTE PAYSAGÈRE UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

Le processus d'élaboration de la Charte paysagère a associé les forces vives locales et la population du territoire. La mise en place d'un Comité de pilotage et la participation citoyenne sont donc deux piliers qui ont assuré l'aboutissement de ce travail !



Les paysages caractérisent un territoire auquel les citoyens sont très souvent attachés. Dès le début du processus d'élaboration, des citoyens ont été consultés et ont été amenés à s'exprimer sur les valeurs paysagères du territoire et l'établissement d'un programme d'actions. Ce fut un véritable travail collectif où chacun a eu l'occasion de s'exprimer. Cet aspect est essentiel pour une meilleure adhésion de la population à la Charte Paysagère et ses enjeux. Mais le travail collectif, c'est aussi

un Comité de pilotage qui a travaillé depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre pratique. Il est constitué de représentants des forces vives du territoire (SPW, élus et techniciens des communes, CCATM, CLDR, agriculteurs...), notamment des personnes ressources en matière de paysage et d'aménagement du territoire. Que toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réalisation de cette Charte Paysagère soient vivement remerciées pour leurs apports de connaissances et leur implication.

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE SUR
www.paysdescollines.be

SYNTHÈSE DES ÉTAPES

1. Mise en place du **Comité de pilotage**
2. Élaboration de l'**analyse contextuelle**
3. Élaboration des **recommandations**
4. Élaboration du **programme d'actions**

5. **Rédaction du rapport sur les incidences environnementales**
6. Réalisation de l'**enquête publique** et des **consultations**
7. **Adoption définitive** par le Pouvoir organisateur
8. **Publication officielle** au Moniteur belge

CONCERTATION ET PARTICIPATION - DURÉE MAXIMUM DE 3 ANS

QU'EST-CE QUE LA CHARTE PAYSAGÈRE ?

CONTEXTE DE TRAVAIL



CONTEXTE

La Charte paysagère s'inscrit dans le cadre de la Convention européenne du Paysage du Conseil de l'Europe (ratifiée par la Wallonie en 2001) et défend l'idée que tous les paysages doivent être reconnus, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires. N'étant pas figés, les paysages doivent faire l'objet d'une attention particulière pour orienter leur gestion dans un objectif de développement équilibré. La Charte paysagère répond également à l'un des objectifs du Décret relatif aux Parcs naturels précisant que chaque Parc naturel devra élaborer cet outil participatif au service de ses habitants et des décideurs politiques. Les modalités d'élaboration et de contenu sont fixées dans le cadre d'un Arrêté du Gouvernement wallon.

OBJECTIFS

Concrètement, la Charte paysagère est un document qui vise à caractériser les paysages actuels, leurs évolutions et les tendances dont ils font ou ont fait l'objet mais aussi à mettre en avant leurs atouts et leurs faiblesses. Sur base de cette caractérisation/évaluation, sont dégagées des pistes en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser les paysages. La Charte Paysagère est composée de trois grandes parties :

L'analyse contextuelle : elle dresse

- les caractéristiques du territoire (éléments physiques, humains, écologiques et paysagers) ;
- l'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet ;
- l'analyse évaluative présentant les atouts et faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et menaces pour sa sauvegarde.

Les recommandations : elles sont déduites des enjeux et visent à protéger, gérer et aménager le paysage.

Le programme d'actions : il s'agit d'un échéancier d'actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans.

ÉCHELLES DE TRAVAIL

L'étude des paysages peut être réalisée à différentes échelles, de l'échelle visuelle (les limites étudiées sont celles visibles par l'observateur à partir d'un point donné) à l'échelle régionale et nationale. Les spécificités des différents paysages demandent des analyses particulières pour chacun d'entre eux.

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a défini 13 ensembles paysagers en Wallonie. Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines est repris dans l'ensemble paysager de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer. Situé au nord-ouest de la Wallonie, cet ensemble paysager regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine.

Afin de définir correctement les enjeux paysagers à une échelle suffisamment précise, ce sont les 9 aires paysagères identifiées par la CPDT qui constituent la référence pour notre Charte Paysagère.

DURÉE

La Charte Paysagère doit être adoptée dans un délai de 3 ans à dater de la création du Parc naturel ou à partir de l'adoption de l'Arrêté du Gouvernement wallon dans le cas du renouvellement du plan de gestion du Parc naturel. La durée de vie de la Charte Paysagère est donc équivalente au Plan de gestion, soit 10 ans.

LE PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES

IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Blotti au nord-ouest de la province du Hainaut et jouxtant la région flamande, le Parc naturel du Pays des Collines a été créé en 1997. Il se compose de 5 communes : Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus et une partie de la commune d'Ath (les villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches).

Repris dans « l'ensemble limoneux hennuyer », le territoire présente un relief de plaine et de bas-plateau, relief calme et assez uniforme, ponctué par des buttes et collines marquant le paysage. L'occupation du sol y est dominée par les cultures et les prairies.

La reconnaissance d'un territoire comme Parc naturel permet la préservation et le développement d'un territoire rural dans une logique durable qui concilie l'environnement, l'économie et le social. Les Parcs naturels fédèrent les communes qui les composent autour de valeurs identitaires et d'une vision commune de l'avenir de leur territoire.

Les projets à mettre en œuvre pour protéger, gérer et développer durablement le territoire sont définis au travers d'un Plan de gestion. La Charte paysagère fait le lien avec le Plan de gestion 2014-2023 et fera partie intégrante du nouveau Plan de gestion décennal du Parc naturel du Pays des Collines à venir (article 9 du décret Parc naturel).



**5 COMMUNES
28.000 HABITANTS
23.327 HECTARES**

Les missions des Parcs naturels wallons définies au décret :



NATURE &
BIODIVERSITÉ



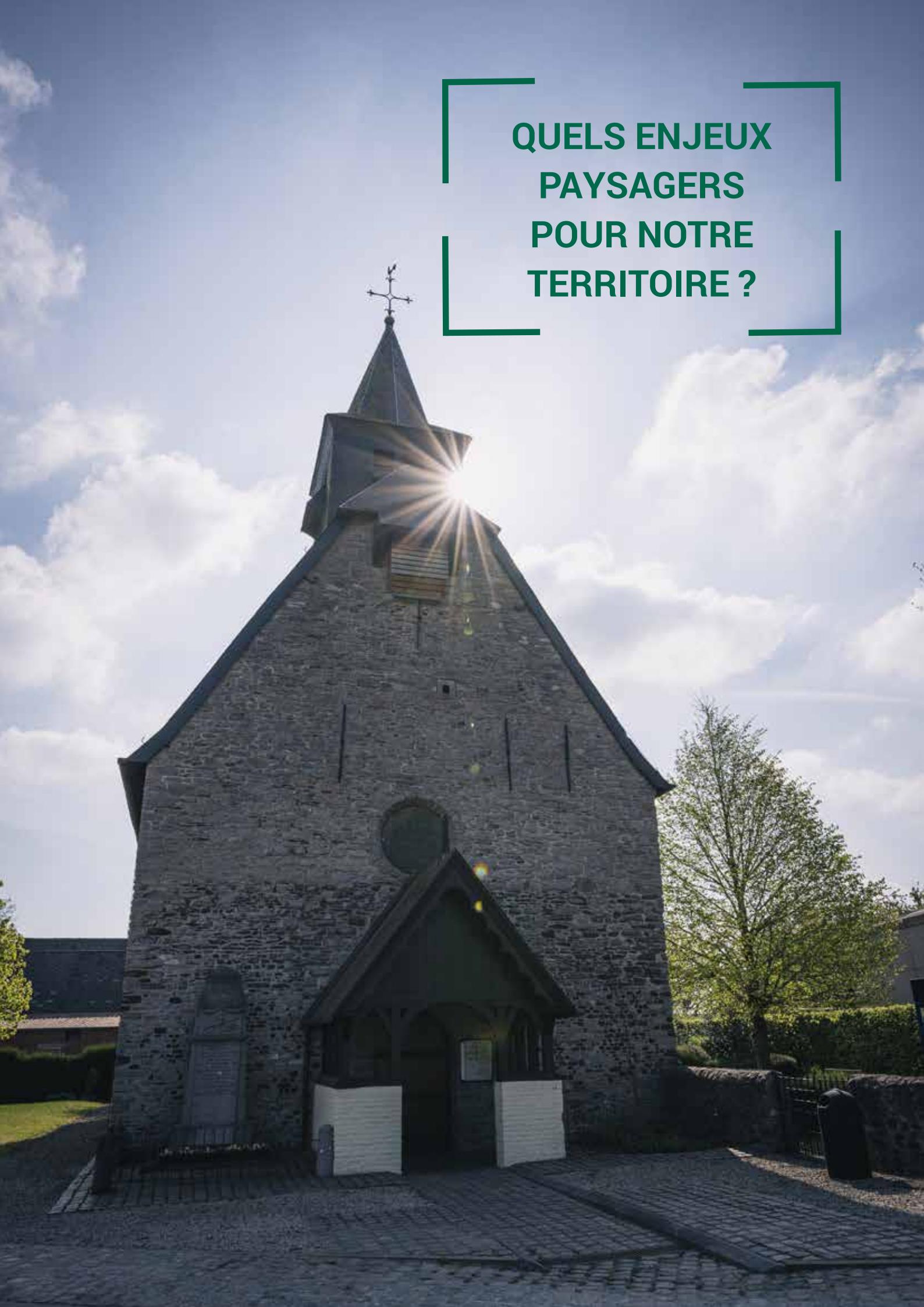
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET RURAL



PAYSAGES &
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



EDUCATION &
SENSIBILISATION



**QUELS ENJEUX
PAYSAGERS
POUR NOTRE
TERRITOIRE ?**



ANALYSE CONTEXTUELLE

L'analyse contextuelle du paysage constitue l'étape préalable indispensable à l'élaboration de la Charte paysagère. Elle consiste en l'étude et la cartographie des paysages du Parc naturel. Elle permet de déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire.



L'analyse contextuelle se divise en 3 étapes. Tout d'abord, l'analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent. Cette partie comprend les éléments physiques (relief, géologie, hydrographie et climat), les éléments humains (données démographiques, données socio-économiques, logement, bâti, habitat, infrastructures de transport, occupation du sol et situation de droit), les éléments écologiques (patrimoine naturel, sites classés, sites Natura 2000, arbres et haies

remarquables...) et le paysage (caractéristiques paysagères et détermination géographique des différentes entités paysagères). Ensuite vient l'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet, basée sur l'étude de documents anciens et actuels. Enfin, l'analyse évaluative propose une analyse AFOM (atouts-forces-opportunités-menaces) synthétique couvrant les thématiques paysagères de l'ensemble du Parc naturel.

ANALYSE CONTEXTUELLE - PHASE DESCRIPTIVE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES



PARTICULARITÉS DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES

Le Pays des Collines possède une géologie assez particulière, c'est un des rares endroits où les grès du tertiaire (-65 à -2,6 Ma) n'ont pas été emportés par l'érosion. À cette époque, la région était recouverte par la mer.

Grâce aux roches les plus dures (grès ferrugineux), les collines ont résisté à l'érosion.

Le Pays des Collines appartient aux premiers reliefs qui se dégagent de la vaste plaine d'Europe du Nord-Ouest. **Il comprend deux chaînes de collines.** La première est disposée selon un axe est-ouest, en bordure nord du Parc naturel. La deuxième chaîne est orientée nord-sud et divise le territoire en deux parties distinctes.

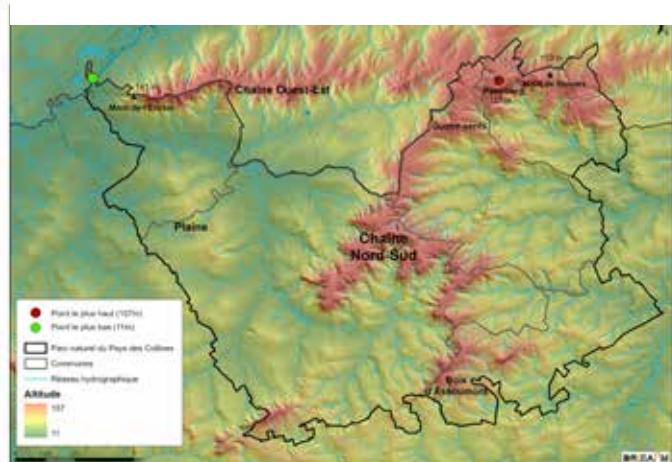
Les altitudes varient de 11 mètres à **157 mètres au point culminant du Pottelberg.**

Le réseau hydrographique du Parc naturel est conditionné par sa géologie et sa topographie. La chaîne de collines nord-sud, est la ligne de partage des eaux entre deux bassins versants : le bassin versant de la Dendre à l'est et le bassin versant de l'Escaut-Lys à l'Ouest.

Le territoire est parcouru par un seul cours d'eau de 1ère catégorie (La Rhosnes) et par de nombreux cours d'eau secondaires et ruisseaux non classés.

Les sols limoneux occupent la majeure partie du territoire avec des sols sablo-limoneux dans la partie Nord-Ouest. Les terres de bonne valeur agronomique sont situées en plaine ou en fond de vallée et parfois à flanc de colline. Les sables ferrugineux composant le haut des monts en font des terres peu fertiles pour l'agriculture, expliquant le boisement des sommets.

Le climat est de type tempéré océanique, il est assez homogène en termes de précipitations et de températures, du fait d'un relief peu marqué et de la proximité avec la mer du Nord.



ANALYSE CONTEXTUELLE - PHASE DESCRIPTIVE

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Le Parc naturel du Pays des Collines est marqué par une très grande diversité de milieux naturels, tels que les bois, les milieux ouverts, les zones de semi-bocage, les cours d'eau et les vallées humides. Ces éléments naturels participent non seulement à la composition des paysages, mais ils assurent également la santé des écosystèmes. La diversité des milieux est ainsi favorable à la présence d'une flore et d'une faune variées.

Le réseau européen Natura 2000 couvre 3,6% du territoire du Parc naturel (référence 2023).

D'autres milieux naturels bénéficiant d'un statut de protection ou de reconnaissance sont présents :

- **2 réserves naturelles** ;
- **31 sites de grand intérêt biologique (SGIB)** ;
- **16 ha de forêt en réserve forestière intégrale** ;
- **les Mégaphorbiaies (ou friches humides) milieux biologiquement très intéressants**.
- **Arbres et haies remarquables**.

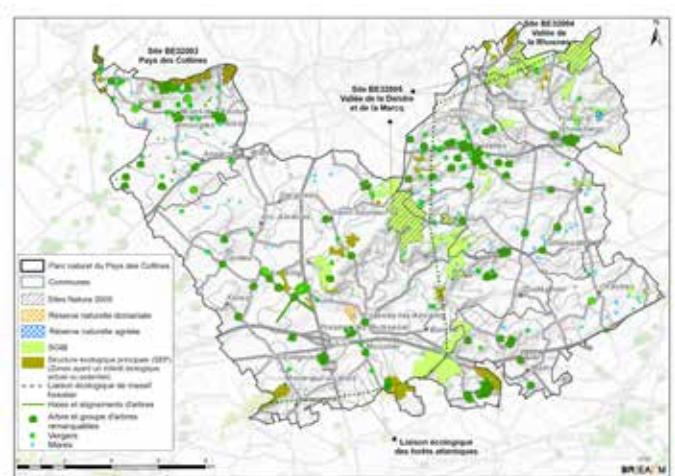
Les bois et forêts couvrent 9% du territoire.

Hormis les peupleraies, les massifs boisés couvrent presque tous les sommets. Ce sont principalement des hêtraies et chênaies-hêtraies acidophiles à la qualité biologique particulièrement remarquable.

Le long des cours d'eau, il y a de nombreuses ripisylves (plantation le long d'un cours d'eau) composées en grande partie, de peupliers, d'aulnes et de saules qui avec les prairies pâturées forment un complexe écologique et éco-paysager riche.

On retrouve également de nombreuses mares réparties sur l'ensemble du territoire, qui constituent une trame bleue nécessaire à la vie de nombreux organismes aquatiques et qui présentent un intérêt important pour le paysage.

Citons pour finir le saule têtard et la chouette chevêche tous deux emblèmes du Parc naturel du Pays des Collines et présents sur le logo de ce dernier.



CARACTÉRISTIQUES HUMAINES



De par son statut de zone rurale, le Parc naturel du Pays des Collines possède une densité de population de 120 hab/km² en 2024, qui est bien inférieure à la moyenne de la Wallonie (218 hab/km² en 2024).

Cette population possède une qualité de vie assez élevée comparée au reste de la Wallonie, et les données socio-économiques y sont plutôt favorables (peu de chômage, bon taux d'emploi et revenus élevés).

Le Parc naturel du Pays des Collines se caractérise par **une succession de villages et hameaux épars dans un paysage vallonné et bocager.**

Les zones urbanisables au plan de secteur (principalement en zone d'habitat à caractère rural) couvrent 8,70 % du territoire. Leurs distributions en rubans autour des noyaux villageois est défavorable au maintien de l'identité urbanistique de ces derniers.

Les communes du Parc naturel restent relativement démunies en outils communaux relatifs à l'aménagement du territoire. **La réalisation de Schémas de Développement Communal (SDC) sera un véritable enjeu pour les communes et pour le territoire.**

Le territoire se compose majoritairement de maisons unifamiliales à quatre façades et de fermes (plus de 60%). Cela est lié au caractère très rural du territoire et à l'absence de pôle urbain.

La part de bâti ancien, antérieur à 1945 est plus importante. A noter que la tendance à la rénovation est bien présente.

Les principaux matériaux étaient traditionnellement issus des ressources du milieu environnant : briques de terre-cuite, apparentes ou blanchies à la chaux. Les toitures sont couvertes de tuiles en terre-cuite de ton rouge-orangé.



ANALYSE CONTEXTUELLE - PHASE DESCRIPTIVE

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

L'analyse du paysage permet de mettre en évidence sa composition et son organisation et permet ainsi d'en faciliter sa compréhension.

Le Parc naturel du Pays des Collines est repris dans « l'ensemble paysager de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer » et est concerné par 9 aires paysagères identifiées par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

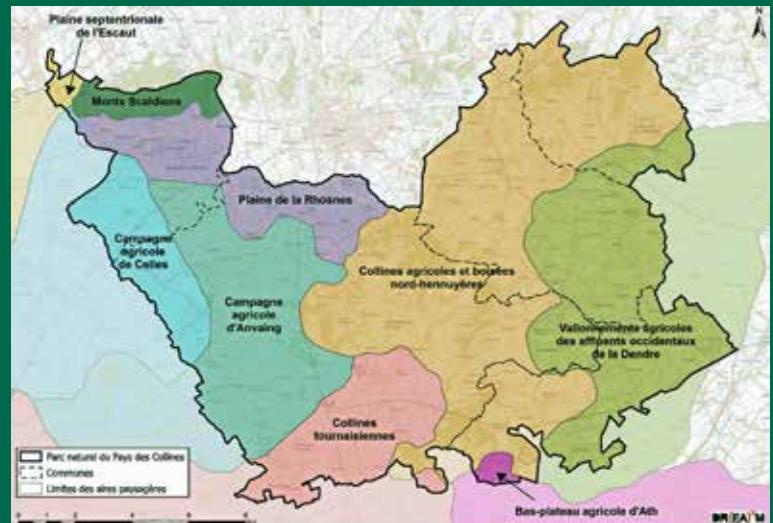
Une aire paysagère est une portion d'un territoire qui présente des caractéristiques similaires, comme le relief, l'occupation du sol (végétation) et le mode d'urbanisation, lui conférant une identité et une singularité qui la différencient des espaces voisins.

Chaque aire est définie selon trois critères bien définis :

- **Le milieu physique** (le relief, l'hydrographie, ...);
- **Le milieu biologique** (l'occupation végétale du sol soit l'espace non-bâti);
- **Le milieu humain** (le mode d'urbanisation soit l'espace bâti).

Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Découpage paysager du territoire



1. La Plaine septentrionale de l'Escaut
2. Les Monts scaldiens
3. La Plaine de la Rhosnes
4. La Campagne agricole de Celles
5. La Campagne agricole d'Anvaing
6. Les Collines tournoisiennes
7. Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères
8. Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre
9. Le Bas plateau agricole d'Ath



1. La Plaine septentrionale de l'Escaut

Seule une petite partie de cette aire paysagère est reprise au sein du Parc naturel du Pays des Collines.

Milieu physique : Relief plat parcouru par la Rhosnes et l'Escaut.

Milieu biologique : Présence de pâtures, cultures et quelques petits boisements. Présence de cordons boisés le long des cours d'eau et des anciennes lignes de chemin de fer.

Milieu humain : Absence de noyau villageois. Le bâti s'est développé sous la forme de petits hameaux disséminés. Il est essentiellement résidentiel et de type pavillonnaire. On retrouve quelques hangars industriels. Présence des anciennes lignes de chemin de fer et de lignes à haute tension.



2. Les Monts scaldiens

Milieu physique : Relief de collines aux pentes relativement importantes et sommets arrondis.

Milieu biologique : Boisements aux sommets des collines, prairies et quelques cultures se partagent l'espace non bâti. On retrouve sur les flancs creusés par de modestes ruisseaux, des cordons boisés rivulaires (plantation le long d'un cours d'eau), quelques haies, des alignements de saules ainsi que des zones humides.

Milieu humain : Le bâti est mixte et hétéroclite. L'habitat traditionnel côtoie les villas et hôtels de villégiature des 18ème et 19ème siècles ainsi que des habitations plus récentes aux gabarits imposants. A noter aussi la présence de plusieurs bâtiments touristiques (restaurants, café, ...).



3. La Plaine de la Rhosnes

Milieu physique : Relief plat sillonné par la Rhosnes et quelques ruisseaux affluents.

Milieu biologique : Prairies nombreuses (densité supérieure au reste du territoire), peupleraies et alignements de saules têtards. Présence de nombreux petits cours d'eau et mares.

Milieu humain : Le bâti est mixte. L'habitat est plutôt développé (habitat traditionnel vernaculaire (propre au pays), d'influence ouvrière et de type pavillonnaire). Quelques entreprises structurent localement le bâti. Présence d'un aérodrome, d'anciennes voies de chemin de fer et de gares, de moulins, etc.



4. La Campagne agricole de Celles

Milieu physique : Relief légèrement ondulé et régulier.

Milieu biologique : L'aire paysagère est dominée par les cultures, prairies et petits bois. Plusieurs boisements et alignements d'arbres accompagnent des fermes traditionnelles en carré. Présence de cordons rivulaires soulignant les cours d'eau.

Milieu humain : Le bâti est marqué par le caractère essentiellement dispersé de l'habitat. Mélange d'habitat traditionnel, fermes en carré et habitat plus contemporain aux matériaux diversifiés. Une ligne à haute tension est fortement perceptible dans ce relief peu accidenté.



5. La Campagne agricole d'Anvaing

Milieu physique : Relief plat à ondulé dessiné par la Rhosnes et ses petits affluents.

Milieu biologique : Les cultures sont dominantes. Présence de prairies et prairies humides à proximité des ruisseaux. On retrouve plusieurs boisements : peupleraies, grandes zones boisées mixtes (à proximité du château de Lannoy), rideaux d'arbres le long des infrastructures et cordons rivulaires (plantation le long d'un cours d'eau) soulignant les cours d'eau.

Milieu humain : Plusieurs villages ont conservé leur structure ancienne auxquels s'y ajoutent bâtis isolés et hameaux. Habitat traditionnel de petit gabarit, couplé à de grandes fermes en carré. Présence du Château de Lannoy à Anvaing. L'aire est traversée par plusieurs infrastructures dont l'autoroute E429 et plusieurs nationales. Présence d'une ligne à haute tension et permis pour 3 éoliennes octroyé.



6. Les Collines tournoisiennes

Milieu physique : Relief légèrement en pente avec une colline principale : la butte de Montroeul-au-Bois.

Milieu biologique : Les cultures sont dominantes. Présence de boisements sur les fortes pentes, rideaux d'arbres le long des infrastructures, fossés et petits ruisseaux. A noter, la réserve naturelle domaniale des anciens bassins de la sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing.

Milieu humain : L'aire paysagère compte un bourg plus important : Frasnes-lez-Buissenal qui compte aussi un parc d'activités économiques et divers commerces. Le reste de l'habitat est groupé en petits villages entre lesquels sont disséminés de petits hameaux et des fermes isolées. Présence d'habitat mitoyen dans les centres de Moustier et de Frasnes-lez-Buissenal et pavillonnaires en extension des villages.

De nombreuses infrastructures sont présentes dont l'autoroute E429, plusieurs nationales et un groupe de quatre éoliennes.



7. Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères

Milieu physique : Topographie accidentée, marquée par un chapelet de collines. Présence de plusieurs vallons perpendiculaires aux collines, sources et ruisseaux.

Milieu biologique : L'agriculture est majoritaire, avec une alternance de cultures et prairies. Le sommet des collines et leurs versants sont coiffés de larges bois de feuillus. Cordons boisés rivulaires, alignements de saules têtards, bosquets de feuillus et peupleraies parsèment le territoire.

Milieu humain : Le bâti se compose de multiples petits hameaux dispersés. On note une attractivité plus importante au nord avec le village d'Ellezelles plus densément bâti. L'habitat traditionnel côtoie les habitations récentes aux gabarits imposants. Hormis la présence de l'autoroute E429 au sud, l'aire paysagère se caractérise par l'absence d'infrastructures modernes.



8. Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre

Milieu physique : Ondulations successives formant de nombreux petits vallons conditionnés par le réseau hydrographique s'écoulant vers la Dendre.

Milieu biologique : Les cultures sont dominantes. Présence de quelques prairies à proximité des ruisseaux. On retrouve de nombreux éléments arborés (arbres isolés, haies, peupleraies et alignements de saules têtards). A noter, la présence de vergers autour du bâti.

Milieu humain : L'habitat est groupé en petits villages et hameaux entre lesquels est disséminé un bâti isolé. Flobecq, au nord, se démarque par son caractère moins rural. La typologie rurale et agricole domine l'habitat mais le bâti résidentiel contemporain se déploie petit à petit en bordure des villages. Présence de l'autoroute E429 et d'une ancienne voie romaine (Chaussée Bruneau).



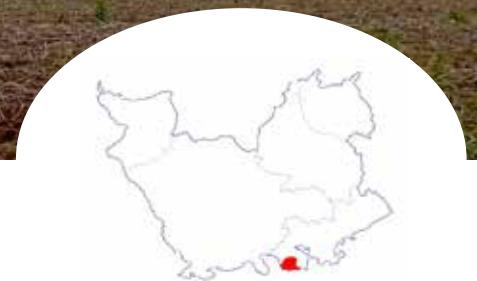
9. Le Bas plateau agricole d'Ath

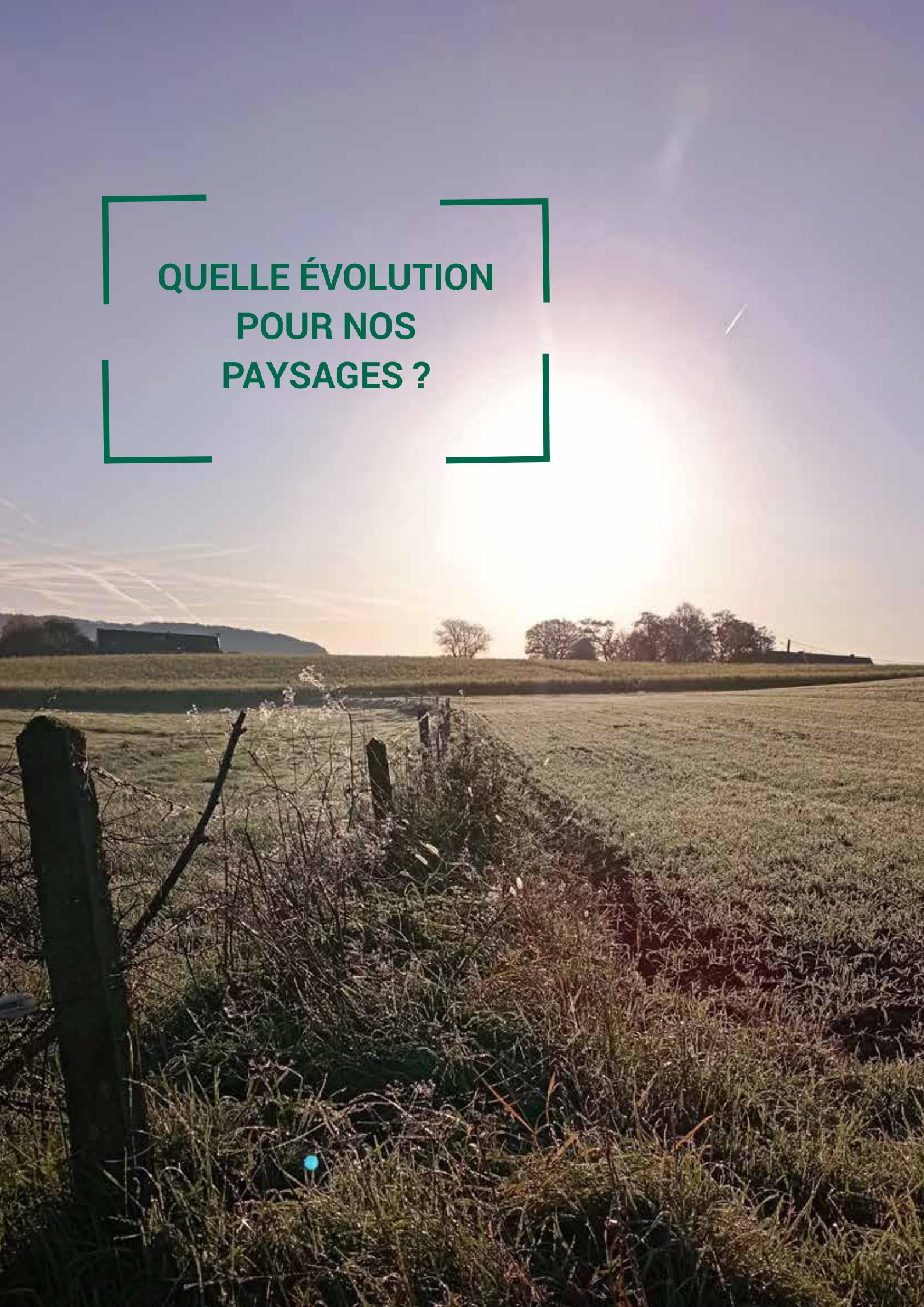
Seule une petite partie de cette aire paysagère est reprise au sein du Parc naturel du Pays des Collines.

Milieu physique : Relief majoritairement plat.

Milieu biologique : Les cultures sont dominantes. A noter, quelques prairies aux abords des fermes.

Milieu humain : L'aire se centralise autour du village d'Houtaing. Le bâti est resserré dans le centre et se prolonge en périphérie suivant le réseau routier. On note une alternance entre l'habitat traditionnel et les habitations plus récentes de style pavillonnaire. Quelques grands hangars agricoles sont présents aux abords des fermes.





QUELLE ÉVOLUTION
POUR NOS
PAYSAGES ?

ANALYSE CONTEXTUELLE - PHASE ÉVOLUTIVE

ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE

Dans sa phase évolutive, la Charte paysagère propose une analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet.

PÉRIODE TRADITIONNELLE, AVANT 1850 :

- **Agriculture** : élément dominant qui a structuré le paysage du Parc naturel. Organisation du territoire autour de grands fiefs tenus par des seigneuries ou abbayes.
- **Espaces bâtis** : habitat de type dispersé (fermes éparses) et de petits noyaux denses (les communautés villageoises). A généré un paysage de bocage.
- **Espaces non-bâties** : cultures, pâtures, jachères (qui disparaîtront peu à peu), zones humides, taillis et bois.
- **Les bois** : superficie peu élevée. Déboisements successifs au profit de l'agriculture, et ponctuellement pour des carrières de sable.
- Présence de nombreux petits tisserands.
- **Mobilité, les voies romaines** : marqueurs culturels et paysagers. Seules voies d'échanges marchands entre les communes.

PÉRIODE INDUSTRIELLE, 1850-1950 :

1850-1900 :

- Le Parc naturel échappe partiellement à l'industrialisation et reste presque exclusivement agricole.
- La mécanisation de l'industrie conduit à la ruine des petits tisserands.
- Dépeuplement de la région du Pays des Collines (exode rural, dénatalité progressive, absence de grandes industries).
- Ouverture de la sucrerie de Frasnes-Lez-Anvaing en 1882.

1900-1950 :

- Mobilité : création de nouvelles routes et chaussées. Création du chemin de fer et du tram vicinal.
- Echanges commerciaux facilités.
- Création de petites industries rurales (brasseries, fabriques de chicorée, briqueteries et moulins)
- Espace-bâti : essor économique de la région et développement touristique à Mont-de-l'Enclus conduisent localement à une évolution du bâti (villas bourgeoises, cafés et hôtels).

PÉRIODE POST-INDUSTRIELLE, APRÈS 1950 :

- **Agriculture** : prépondérance progressive des grandes exploitations agricoles.
- **Espace-bâti** : les petites fermes sont transformées en habitat. Comblement des espaces entre les hameaux par des alignements de maisons. Habitat de type dispersé menacé.
- **Espace non-bâti** : remembrement et mécanisation agricole entraîne la suppression de nombreuses haies et alignements d'arbres. Evolution constante du nombre de parcelles urbanisées (+30%) à la défaveur des pâtures, vergers et bois.
- **Mobilité** : en 2000, ouverture du tronçon final de l'autoroute E429. Echanges interrégionaux et internationaux. Création d'une zone économique à Frasnes-lez-Anvaing, d'un aérodrome à Mont-de-l'Enclus.
- **Energies renouvelables** : panneaux solaires et éoliennes apparaissent dans le paysage.
- À partir des années 1990, l'étalement urbain se poursuit et s'accentue.



ANALYSE CONTEXTUELLE - PHASE ÉVOLUTIVE

ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES

Agriculture : Le nombre d'exploitation diminue au fil des années mais leur taille augmente.

Les fermes ont tendance à se délocaliser au cœur des terres agricoles avec la question de l'intégration paysagère des hangars agricoles.

La diversification des exploitations agricoles dans leurs activités (hébergement à la ferme, production d'énergie, etc.) et dans leur production (maraîchage, agroforesterie, autonomie fourragère, etc.) se fera ressentir dans le paysage. La mise en place de haies, vergers et mares devrait se poursuivre.

Espace-bâti et non-bâti : Augmentation continue de la superficie des parcelles artificialisées et des terrains résidentiels au détriment des surfaces de terres agricoles qui diminuent.

L'étendue et la distribution des zones d'habitat reprises au plan de secteur en vigueur est défavorable au maintien de la cohérence du paysage, incitant une amplification et un étalement de l'emprise des zones bâties.

Les Communes sont de plus en plus conscientes de cette problématique d'étalement qui devrait les encourager à réaliser leur propre SDC (Schéma de Développement Communal) et leur permettre d'avoir une vue à moyen terme sur l'évolution souhaitée et possible de leur territoire.

Energies renouvelables : Au vu des impératifs climatiques et énergétiques, l'implantation d'infrastructures liées aux énergies renouvelables s'intensifiera (solaire, biomasse, éolien, ...). L'accompagnement à la mise en place de ces installations sera primordial.

Cadre de vie et développement : La localisation privilégiée du Parc naturel et son cadre de vie agréable en font une destination de choix.

On observe un regain économique et touristique qui s'opère sur le territoire du Pays des Collines et qui devrait se poursuivre. L'attachement prononcé de la population vis-à-vis de son territoire, de ses paysages ou encore de ses traditions est toujours très présent. Une tendance « résiliente » apparaît peu à peu, et ce, avec la création et le développement de projets qui s'inscrivent dans un contexte plus durable et local.

QUEL RÔLE POUR LE PARC NATUREL?

Il semble donc que le Parc naturel du Pays des Collines soit porteur d'éléments à sauvegarder et à mettre en valeur : espaces verts, zones d'intérêt historique, zones naturelles, zones forestières ou agricoles.

Le concept de « Parc naturel » apparaît comme un élément fondamental pour une bonne gestion de ces éléments porteurs d'avenir pour la région, au travers d'une approche de conservation, de gestion, de valorisation et d'anticipation, parallèlement à la mise en œuvre de solutions socioéconomiques plus vastes.

L'équipe pluridisciplinaire du Parc permet de mener divers projets et d'accompagner les acteurs locaux, tant au niveau environnemental, agricole que touristique ou pédagogique, renforçant la qualité de son territoire et la

prise de conscience des interrelations entre économie, environnement, social et paysages.

Au travers de documents tels que cette Charte paysagère, le Parc naturel renforce son rôle d'acteur principal d'une gestion équilibrée des différents paramètres constitutifs du territoire pour que son espace de compétence soit un lieu de gestion refléchie de la diversité géographique.



ANALYSE CONTEXTUELLE - PHASE ÉVALUATIVE

ÉVALUATION ET ENJEUX

L'analyse évaluative présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde.

L'analyse évaluative est réalisée en deux parties suivant l'échelle de travail : l'échelle globale (pour l'ensemble du territoire du Parc naturel) et l'échelle locale (suivant les 9 aires paysagères). Des tableaux AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) complètent l'analyse suivant différentes dynamiques :

- Dynamique agricole
- Dynamique foncière et habitat
- Dynamique écologique
- Dynamique socio-économique
- Dynamique de mobilité
- Dynamique touristique et culturelle

Sur base de l'analyse contextuelle, de l'évaluation du territoire du Parc naturel du Pays des Collines et en concertation avec le Comité de pilotage, une série d'enjeux paysagers globaux ont été dégagés. Ils synthétisent littéralement « ce qui est en jeu » sur le territoire et définissent une trajectoire de développement territorial en accord avec la préservation des paysages.

ENJEU 1 : GOUVERNANCE

Cet enjeu porte sur l'ensemble des actions pouvant être assurées et proposées dans la sphère décisionnelle et institutionnelle dont le but est d'assurer le bon fonctionnement, l'application et la transversalité des recommandations et du programme d'actions.

ENJEU 2 : ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET CADRE RURAL

Cet enjeu définit la manière dont les zones rurales caractéristiques du Parc naturel du Pays des Collines peuvent être attractives pour des visiteurs tout en préservant leur caractère et leurs paysages. C'est un enjeu important puisque le tourisme peut avoir des impacts sur l'environnement, l'économie et la population.

- Comment créer des activités touristiques qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage rural et ne le dégradent pas ?
- Comment impliquer les acteurs locaux pour développer un tourisme durable qui profite à l'économie locale en préservant et valorisant le paysage ?
- Comment maintenir et valoriser les caractéristiques qui rendent les zones rurales attrayantes pour les visiteurs, telles que les traditions culturelles, les pratiques agricoles, les produits locaux, l'identité des sites, les marqueurs paysager, etc. ?

ENJEU 3 : L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODULATEUR DU PAYSAGE

Cet enjeu concerne le rôle de l'agriculture dans la formation et la transformation des paysages ruraux. En effet, l'agriculteur est depuis toujours, un « aménageur » des espaces ruraux (open-field, bocage, semi-bocage, prairies, alignements d'arbres, haies, zones humides, etc.).

- Comment les changements dans les pratiques agricoles affectent-ils les paysages et l'environnement rural, notamment en termes d'utilisation des sols, de biodiversité, de qualité de l'eau et de l'air ?
- Comment l'agriculture peut-elle contribuer à la conservation et à la valorisation des paysages ruraux tout en répondant aux besoins économiques et sociaux des communautés locales ?

ENJEU 4 : LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE

Cet enjeu met en avant l'importance des éléments naturels dont la formation et la composition participent à l'identité et la diversité des paysages au sein du Parc naturel. Mais ces éléments naturels sont aussi les plus vulnérables aux impacts des activités humaines.

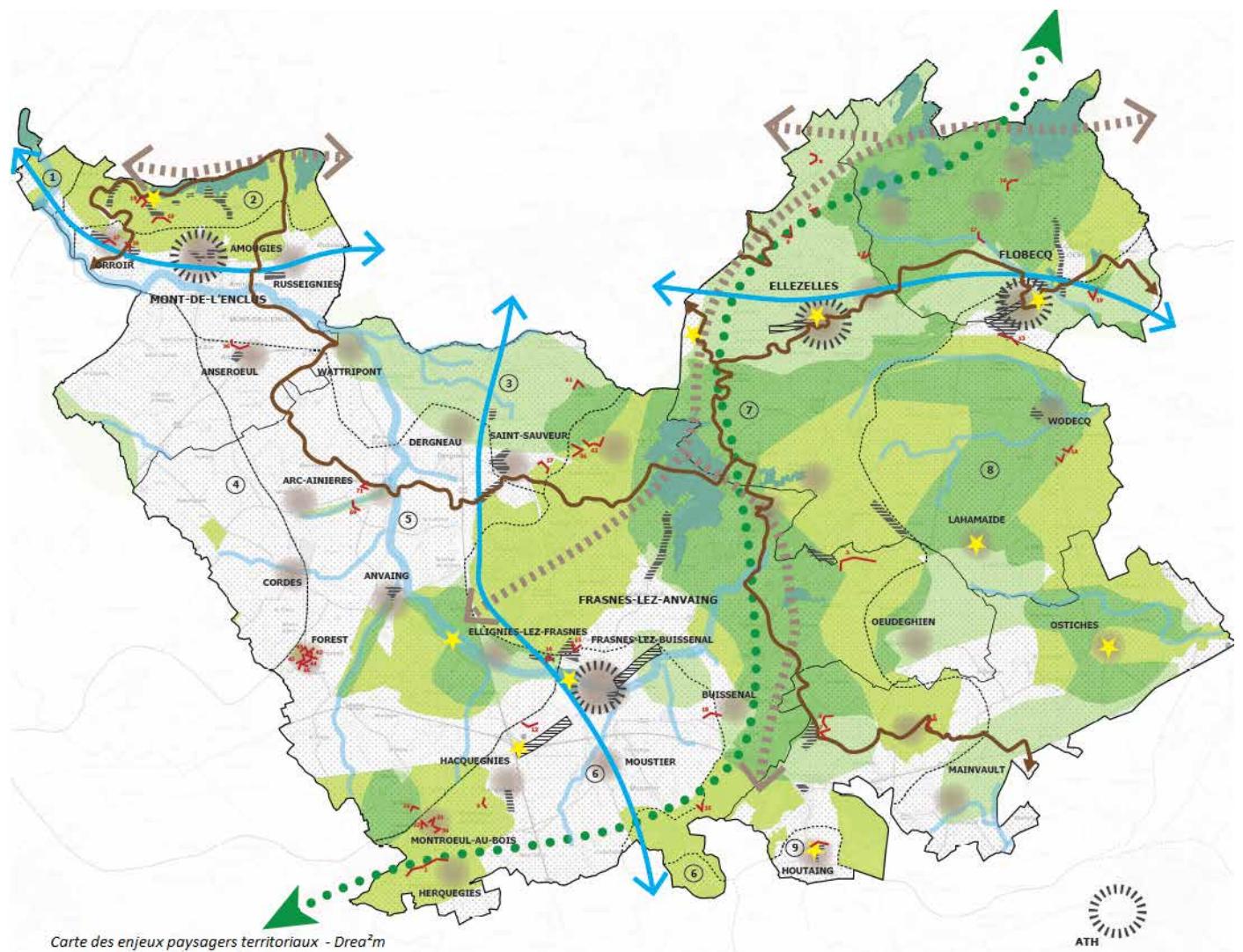
- Comment la gestion et la préservation des éléments naturels peuvent-elles améliorer la qualité et la durabilité des paysages ?
- Comment les éléments naturels peuvent-ils être utilisés dans le renforcement et la valorisation des paysages, le développement économique et social du Parc naturel du Pays des Collines ?

ENJEU 5 : LA TRAME BÂTIE ET LES INFRASTRUCTURES, ENTRE COHÉSION ET SINGULARITÉ

Cet enjeu concerne la manière dont les éléments bâtis, les réseaux routiers et pédestres et autres infrastructures participent à l'identité du paysage ou influencent la qualité et la cohésion de celui-ci. Ces éléments peuvent avoir un impact significatif sur la qualité de vie, l'attractivité touristique et économique des territoires.

- Comment les bâtiments et les infrastructures peuvent-ils être intégrés de manière harmonieuse et durable dans le paysage ?
- Comment la gestion et la préservation des éléments bâtis peuvent-elles améliorer la qualité, la cohésion, l'identité et la singularité des territoires ?





Carte des enjeux paysagers territoriaux - Drea²m

ATH

	Limites du Parc naturel du Pays des Collines
	Limites des communes
	Limites des aires paysagères
Enjeu n°1	Gouvernance
Acteurs de la protection du paysage	Fédérer les différents acteurs autour de la protection du paysage Favoriser la transversalité entre les acteurs et assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux
Enjeu n°2	Attractivité touristique et cadre rural
Liaisons cyclables majeures Sentiers de grande randonnée Points d'intérêt touristique locaux	Aménager et valoriser les axes de mobilité douce et promouvoir les itinéraires touristiques (Ravel, GR, circuits pédestres) Valoriser les points d'intérêt touristique locaux
Enjeu n°3	L'agriculture comme élément modulateur du paysage
Zones agricoles du Parc naturel du Pays des Collines	Préserver et aménager les façades agricoles typiques (cordons, murets, alignements d'arbres, semi-boisage) Gérer le développement des exploitations agricoles Renforcer les méthodes pastorales
Enjeu n°4	Les éléments naturels, porteurs du paysage
Liaison écologique régionale Cordons rivulaires principaux Chaîne des Monts et des Collines Structures à haute valeur patrimoniale*	Protéger les éléments naturels, source d'identité paysagère Protéger et aménager les structures éco-paysagères, cœur de circulation de la nature Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels Participer au renforcement de la liaison écologique régionale Veiller à la qualité des cordons rivulaires Informer et sensibiliser au statut de réserve naturelle
Enjeu n°5	La trame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité
Noyaux urbains Points et lignes de vue ADESA à risque de fermeture Potentiel foncier à enjeu paysager Entrée de village à aménager	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation Protéger les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural Intégrer les infrastructures collectives Maintenir des ouvertures paysagères et empêcher le comblement par l'urbanisation des déents creusés Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager Aménager harmonieusement les entrées de villages





LES RECOMMANDATIONS

Le Parc naturel du Pays des Collines possède des paysages de qualité et identitaires. La réussite de la stratégie paysagère proposée pour le Parc naturel repose avant tout sur la prise de conscience, de la part des décideurs, mais aussi des habitants et usagers, du cadre de vie dans lequel ils évoluent. Les recommandations sont déterminées sur base de l'analyse contextuelle et des enjeux identifiés. Elles sont traduites ensuite dans le programme d'actions.

La Charte Paysagère du Parc naturel du Pays des Collines a pour principal objectif la mise en œuvre d'un cadre de vie durablement agréable, c'est-à-dire visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire, selon une approche participative et compte tenu des attentes justifiées des habitants et autres usagers. La stratégie conduite sur les paysages doit être pluridisciplinaire, transversale et globale et concerner tant les paysages remarquables que les paysages ordinaires.

Elle intègre la réflexion de la Convention européenne du paysage (2000) élaborée par le Conseil de l'Europe. La Charte Paysagère contribue à garantir, auprès de l'ensemble des usagers du Parc naturel du Pays des Collines, une perception objective des valeurs paysagères du territoire, et à mettre en place une concertation entre les communes du Parc naturel et les territoires limitrophes en vue d'évoluer vers une position commune et de garantir le développement cohérent du territoire.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Fédérer les différents acteurs autour de la protection du paysage ;
- Encourager et favoriser la transversalité entre les différents acteurs œuvrant au sein du Parc naturel et assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux.

- Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloirs de circulation de la nature ;
- Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation ;
- Participer au renforcement de la liaison écologique régionale ;
- Veiller à la qualité des cordons rivulaires ;
- Préserver et reconstituer les maillages de haies ;
- Informer et sensibiliser au statut de réserve naturelle.

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET CADRE RURAL

- Aménager et valoriser les axes de mobilité douce et promouvoir les itinéraires touristiques ;
- Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux.

TRAME BÂTIE ET INFRASTRUCTURES

- Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation ;
- Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural ;
- Intégrer les infrastructures collectives ;
- Intégrer les nouveaux bâtiments résidentiels ;
- Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis (maintenir les ouvertures paysagères et empêcher le comblement des dents creuses par l'urbanisation) ;
- Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager ;
- Aménager harmonieusement les entrées de villages.

AGRICULTURE

- Préserver et aménager les faciès agricoles typiques (alignements d'arbres, cordons rivulaires, semi-bocage) ;
- Gérer le développement des exploitations agricoles ;
- Gérer et diversifier les pratiques et méthodes culturales ;
- Préserver et renforcer les pratiques et méthodes pastorales.

ÉLÉMENTS NATURELS

- Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère ;



PROGRAMME D'ACTIONS

Ce programme d'actions a pour but de planifier des démarches de restauration, de gestion, de protection et d'aménagement du paysage afin d'améliorer le cadre de vie en impliquant tous les acteurs. Il précise, le cas échéant, les outils propres aux gestionnaires concernés.



Au total, 18 fiches ont été dressées suivant 3 types d'actions : actions de gouvernance, actions stratégiques et actions d'intervention. Les actions sélectionnées seront mises en œuvre par le Parc naturel du Pays des Collines et les différents partenaires. Elles seront échelonnées sur une période de 10 ans. Chaque fiche action précise la mise en œuvre, le ou les porteurs de l'action, les sources de financement possibles, la temporalité

(à court, moyen ou long terme), les liens avec les recommandations de la Charte Paysagère et les ressources à mobiliser. La mise en œuvre de l'une ou l'autre action dépendra aussi des opportunités financières, des moyens humains et de la volonté d'engagement des partenaires.

ACTIONS DE GOUVERNANCE



ACTIONS STRATÉGIQUES

ACTIONS D'INTERVENTION





17. Accompagnement des acteurs locaux dans la pérennisation
et la mise en valeur des biens d'intérêt patrimonial



18. Accompagnement des acteurs locaux dans la pérennisation
et la mise en valeur du petit patrimoine





COMMENT
PROTÉGER, GÉRER
ET AMÉNAGER LE
PAYSAGE ?

LA CHARTE PAYSAGÈRE COMME OUTIL D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU PAYSAGE

La mise en oeuvre de la Charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines peut maintenant commencer ! Cette Charte paysagère sera la ligne directrice de l'équipe qui travaille dès maintenant à l'aboutissement des projets sélectionnés. Des projets ambitieux qui s'articulent parfaitement dans les enjeux actuels concernant la préservation, la gestion et l'aménagement de nos paysages.

RICHESSE

Le Parc naturel du Pays des Collines est composé de paysages divers, riches et complémentaires. La diversité et la qualité de ces paysages sont un atout pour le territoire, autant aux yeux de ses habitants que des visiteurs qui y trouvent calme et dépaysement. En ce sens, la Charte Paysagère respecte parfaitement l'identité du territoire et s'y adapte pour proposer des projets cohérents en accord avec les enjeux locaux.

APPROPRIATION

La Charte Paysagère est un document collectif, qui s'adresse à tous, équipe du Parc naturel, pouvoirs publics et partenaires actifs dans les différents projets, mais aussi architectes, citoyens, touristes... Libre à toute personne désireuse de s'impliquer dans une démarche active visant à valoriser son patrimoine paysager de s'en emparer.

IDENTITÉ

« Il en est des paysages comme des hommes : il faut un peu les vivre pour pénétrer leurs secrets. » (Harry Bernard)

Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines est doté d'une identité propre et forte qu'il s'agit de respecter. La Charte Paysagère agit en ce sens puisqu'à tout moment, une vision globale du territoire a guidé sa rédaction. Cette identité tient aussi au caractère humain de la Charte Paysagère dont l'aboutissement tiendra surtout au respect de ce territoire comme territoire vivant.



ÉVOLUTION

Rien n'est figé... Témoin de son histoire, le paysage évolue au fil du temps, suivant les actions de l'homme et de la nature. La Charte Paysagère est un outil visant un aménagement durable et qualitatif de nos paysages. Elle sera vouée à s'enrichir et s'adapter au cours des années selon les évolutions de notre société et de ses enjeux.

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE SUR

www.paysdescollines.be



Éditeur responsable :
Parc naturel du Pays des Collines

Hameau Grandrieu, 15

7911 Frasnes-lez-Anvaing

068/54.46.03

info@pnpc.be

Site Internet : www.paysdescollines.be

Année d'édition : 2025



**Parc naturel
DU PAYS
DES COLLINES**

Ici, l'**innovation** prend **racine**